

FICHE DE RENSEIGNEMENT PREALABLE À L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Fiche à retourner à la **Mairie de Doussard** par courrier ou par email à mairie@ville-doussard.fr.

Fournir le cas échéant les autorisations établies par l'autorité compétente (Préfecture...).

À transmettre 3 mois avant la date de l'organisation pour une manifestation d'envergure ou 1 mois pour une manifestation récurrente.

La transmission de cette fiche ne vaut pas autorisation d'organisation par la commune.

Organisateur

Vous êtes un(e) : Association Institution Privé Professionnel de l'événement

Autre :

Demandeur (personne morale ou physique) :

.....

Nom de l'interlocuteur pour la manifestation :

.....

Coordonnées (adresse) :

.....

.....

Tél. Mobile

Mail

Assurance responsabilité civile..... *Fournir obligatoirement une attestation*

Manifestation

Nature et description de la manifestation :

.....

.....

.....

.....

Emprise de la manifestation (route, salle, domaine public...) :

Lieu(x) demandé(s) :

.....

Merci de joindre un plan si nécessaire

Du.....à.....h.....au.....à.....h.....

Pour une mise en place par le demandeur :

Avant la manifestation : du à..... h

Après la manifestation : au à.....h

Parking(s) temporaire(s) prévu(s) / situation :

.....

Logistique / Structure mise en place

Fournir l'attestation d'installation et de montage par un organisme agréé pour chaque structure.

- Chapiteau (se conformer à la réglementation spécifique CTS: arrêtés du 23/01/1985 et du 18/02/2010) :
 - utilisation pour :
 - dimensions :x.....=.....m2 / hauteur :
 - capacité d'accueil maximale personnes
 - date d'installation :
- Gradin :
 - nombre de places :
- Scène : fournir descriptif
- Structure gonflable : dimensions :x.....=.....m2 / hauteur :
- Autre :

Sécurité de la manifestation

Rappel : l'organisateur est tenu par la loi d'assurer la sécurité de la manifestation, des personnes présentes, et des locaux utilisés contre les risques d'incendie et de panique.

- Service en charge de la sécurité : oui non
- Assuré par :
-

Police municipale

- Présence souhaitée : oui (ci-dessous) non
- Objet de la mission :
- Date : Heure de présence :

Communication

- Panneau lumineux Intramuros Page facebook "Village de Doussard"

- Site internet (informations complémentaires) :
-
-
- Bulletin municipal annuel (Merci de fournir quelques photos dans les 15 jours suivants la fin de votre manifestation)

Demande(s) administrative(s)

Organisation routière à prévoir :

- Route(s) barrée(s) : oui (ci-dessous) non

Lesquelles :le.....de.....h à.....h
.....le.....de.....h à.....h
.....le.....de.....h à.....h
.....le.....de.....h à.....h

- Route(s) en sens : unique / double

Lesquelles :le.....de.....h à.....h
.....le.....de.....h à.....h

- Stationnement : besoin spécifique sur la voie publique :

à préciser :

Demande de débit de boisson temporaire : oui* non

* Demande à remplir en Mairie par l'organisateur ou son représentant au moins **15 JOURS** avant la manifestation

Demande pour un tir de feux d'artifices : Faire un dossier déclaratif spectacle en Préfecture au moins **1 MOIS** avant le tir

- Date :de.....h à.....h

- Lieu :

Joindre un plan délimitant la zone de tir, la zone de stockage et la zone de non-accessibilité au public

- Autres documents à joindre à la présente fiche :

- liste des produits, leur catégorie et le poids des charges par catégorie
- copie du certificat de qualification au tir d'artifices de la personne assurant le tir
- coordonnées de la personne assurant le tir et N° de tél. pour contact éventuel 7j/7
- attestation d'assurance responsabilité civile.

Suspension temporaire de l'extinction nocturne de l'éclairage public :

Dans une démarche de protection de l'environnement de préservation de la biodiversité et du cycle naturel des écosystèmes, la commune de Doussard pratique l'extinction de l'éclairage public nocturne entre minuit et 6h.

Pour éviter les effets néfastes sur la faune et la flore, aucune suspension totale de l'extinction de l'éclairage n'est possible.

Si la manifestation nécessite une modification de l'extinction mise en place, l'organisateur peut demander une suspension temporaire :

Extinction tardive à 01h00 (au lieu de minuit) OU Éclairage anticipé à 3h00 (au lieu de 6h)

Attention : il est strictement interdit d'intervenir sur du matériel de la ville de Doussard de type armoire électrique et programmation. Seul un électricien habilité peut modifier l'installation.

Demande(s) technique(s), cochez si nécessaire :

Banderole, 1 par manifestation de dimension maximum L 3 m x H 1 m :

Route du Pont Monnet

Rond-Point de la Gare

Attention : si l'emplacement choisi est déjà occupé, la banderole sera placée au second.

Panneau piqué, 1 par manifestation de dimension maximum L 1,2m x H 0,8m

Emplacement unique au rond-point de la Gare dans le sens Annecy > Faverges-Seythenex

Attention : de petits panneaux directionnels sont possibles dans les carrefours uniquement : toute autre implantation est **interdite** et sera démontée par les services municipaux.

Coffret de prises électriques :

Nombre souhaité :

Fourniture de branchement électrique provisoire (Enedis)

Attention : prendre contact 4 mois avant pour le réserver

Sacs poubelles (50 max.), nombre souhaité :

Gestion des déchets :

Prendre contact à la CCSLA (Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy) avec le **RESPONSABLE du service au 06.83.38.94.71** pour la mise en place de containers spécifiques à la manifestation (ordures ménagères, tri sélectif, ...)

ATTENTION :

Pour chaque manifestation, la collecte des déchets fait l'objet d'une redevance spéciale d'intervention facturée par la CCSLA.

Les associations de la CCSLA peuvent bénéficier de l'exonération de cette redevance à condition d'en faire chaque fois la demande écrite préalable à la CCSLA. Le formulaire de demande d'exonération est à votre disposition ci-joint (page 5).

Barrières de voirie (150 max, par lot de 25), nombre souhaité :
et lieu de dépose

Mobilier urbain à retirer (type barrières, potelets, ...), lesquels :

Tonte nécessaire autour de la manifestation, lieu :

Ouverture portique entrée parking, lequel :

Demande de prêt éventuel de matériel (tonnelles, 2 de 3mx3m) :

Autre organisation spécifique :

Fait àle.....

Nom et signature :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Demande d'exonération de la redevance spéciale

✓ Contexte :

Extrait du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés – Titre IV règlement de la redevance spéciale :

Article 4.13.4 cas des événements ponctuels : fêtes et manifestations

« Pour les organisateurs d'événements ponctuels (fêtes manifestations, cérémonies, etc.), la facturation se fera sur l'intégralité du volume de bacs mis à disposition à cette occasion.

Dans le cadre du soutien aux événements associatifs locaux par la Communauté de communes, une exonération peut être demandée à la Communauté de communes. »

La collectivité peut mettre à disposition des bacs de collectes des ordures ménagères, emballages, verre ou cartons en fonction du réseau de collecte existant et du type de manifestation.

✓ Association demandeuse : _____

Nom et coordonnées du responsable :

.....

Téléphone personnel : ___/___/___/___/___ Téléphone professionnel : ___/___/___/___/___

Télécopie : ___/___/___/___/___ Adresse mail :

Demande auprès de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, l'exonération du paiement de la redevance spéciale pour la manifestation suivante :

✓ Titre de la manifestation : _____

Lieu : sur la commune de.....

Date (s) prévue(s) le (du) : ___/___/___ au ___/___/___

Description de la manifestation (nombre de repas, présence de buvette, vente artisanale, nombre emplacement « bradeurs »)

.....

Type de déchets générés par la manifestation :

carton brun

verre

emballage (canette, bouteille plastique...)

ordures ménagères

Fait à _____ le _____

Signature et nom en toutes lettres :